

Burundi : Deux journalistes libérés après 48 heures de détention sans charge

RSF, 7 novembre 2010 BURUNDI : Deux journalistes détenus pendant 48 heures sans aucune charge ne signifient pas que Reporters sans frontières prend acte de la remise en liberté, ce 7 novembre 2010, à 12 heures 30, d'Elyse Ngabire et de Dieudonné Hakizimana, deux journalistes employés par le journal Iwacu. Ces derniers avaient été arrêtés le 5 novembre dernier et ont été détenus au secret près de 48 heures. Nul ne connaît les faits qui leur sont reprochés. Les deux journalistes doivent se présenter le 9 novembre prochain devant le commissaire de police de Bujumbura, Arthémon Nzitabakuze.

Bien sûr nous sommes heureux de leur libération, mais notre inquiétude reste entière. Elyse et Dieudonné ont été arrêtés sans motif, et relâchés sans motif", a déclaré à Reporters sans frontières le rédacteur en chef d'Iwacu, Kaburahe. Nous partageons la vive préoccupation de la rédaction d'Iwacu sur le sort d'Elyse Ngabire et de Dieudonné Hakizimana. Il est parfaitement anormal que les autorités burundaises se soient permises de détendre ainsi deux professionnels des médias sans fournir d'explication à qui que ce soit. Le motif de cette arrestation n'a même pas été communiqué aux journalistes eux-mêmes. Que leur est-il reproché exactement ? Sur quoi les autorités se sont-elles basées pour leur refuser toute visite ? La longue interpellation des deux journalistes d'Iwacu et le fait qu'ils doivent se présenter devant la police s'ajoutent à la liste des incidents touchant depuis quelques mois la presse privée du Burundi. Rappelons que Jean-Claude Kavumbagu, directeur du journal en ligne Net Press, est détenu depuis le 17 juillet dernier pour "trahison" et que la Radio Publique Africaine (RPA) est victime d'un acharnement des autorités. Reporters sans frontières déplore cette vague d'intimidations et d'arrestations, signe d'une véritable dégradation de la liberté de la presse. Le 5 novembre, vers 13 heures, Elyse Ngabire et Dieudonné Hakizimana ont été arrêtés alors qu'ils venaient rendre visite à un ami détenu à la prison centrale de Mpimba. Ils ont été conduits au Bureau Spécial de Recherche (BSR) où ils ont été interrogés et détenus pendant 48 heures. Pendant leur détention, l'avocat du journal, Me Jean de Dieu Muhuzenge, n'a pas été autorisé à voir les deux journalistes ni à s'entretenir avec eux. Le 6 novembre, le journal a dénoncé une "violation flagrante des règles de procédure, notamment les articles 92 et 93 du Code de Procédure Pénale" qui prévoient que l'inculpé bénéficie de toutes les garanties nécessaires pour le droit à la défense, y compris d'un Conseil et que l'avocat communique librement avec l'inculpé. Reporters sans frontières a joint le maire municipal de Bujumbura, Arthémon Nzitabakuze, pour obtenir des explications sur l'arrestation des deux journalistes. Celui-ci n'a pas souhaité répondre aux questions de l'organisation. Plus d'informations sur le cas de Jean-Claude Kavumbagu Plus d'informations sur l'acharnement subi par la RPA